



## COMMUNE D'AMANVILLERS

Tél. 03.87.53.41.67  
Fax 03.87.53.49.97  
Mail : [mairie.amanvillers@free.fr](mailto:mairie.amanvillers@free.fr)

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015

Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 17

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Etaient présents** : Mesdames AMOROS, ZAMBITO-MARSALA, ALBERT, DEMARCY, HANESSE, MICHELETTI, NEZOSI.

Messieurs BROUANT, CIESLAK, DEROUBAIX, HUET, MERLO, MICHELETTI, MISCHÉL, NOURDIN, STEIN.

**Absents, excusés** : M<sup>me</sup> MENEGHETTI a donné procuration à M. NOURDIN  
M<sup>me</sup> PELTIER a donné procuration à M. BROUANT

**Secrétaire de séance** : M. MERLO

Madame le Maire rappelle la convocation qu'elle a adressée aux conseillers municipaux le 12 mars 2015 contenant les différents points à l'ordre du jour. Puis, elle passe à la présentation des points.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DECEMBRE 2014.**

Madame le Maire demande si des observations sont à faire sur le compte rendu du conseil du 12 décembre dernier, joint à l'envoi de la convocation à la présente séance.

*Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.*

#### **1) DEMISSION D'UNE ADJOINTE**

Concernant la démission et l'élection d'une adjointe, ce point est retiré, la Préfecture n'ayant pas encore répondu à la lettre de démission de Mme Marie-Josée ZAMBITO-MARSALA.

#### **2) CREATION DE POSTES A TEMPS COMPLET**

Madame le Maire donne lecture du rapport qui comprend notamment la mutation de Monsieur. Christophe SOLLNER. Elle décrit la procédure. La collectivité d'accueil écrit à l'agent pour lui annoncer son recrutement, celui-ci prévient son employeur de sa mutation. Il y a un délai maximum de 3 mois entre l'annonce et le départ de l'agent.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Elle propose la création des emplois suivants :

- Filière A : - 1 attaché à temps complet  
- 1 ingénieur à temps complet
- Filière B : - 1 rédacteur à temps complet  
- 1 technicien à temps complet.

Les postes non pourvus seront supprimés après le recrutement.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A ou B :

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie *A ou B* dans les conditions fixées par l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.*

### **3) REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES**

Madame le Maire expose que les agents des collectivités ont droit, lors de l'utilisation de leurs véhicules personnels pour des déplacements professionnels d'une prise en charge des frais de déplacements temporaires. Le barème applicable est celui prévu par l'arrêté ministériel du 26 août 2008. Elle précise qu'il sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.*

### **4) MODIFICATION DE L'INDEMNITE ALLOUEE AU MAIRE**

Pour réduire les charges patronales afférentes aux indemnités de fonction du maire, Madame le Maire propose de diminuer de 4% le taux de référence (43 % de l'indice 1015) soit d'appliquer, à partir du 1 mai 2015, le taux de 39 %.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.*

### **5) REVALORISATION DU LOYER SITUE AU 53 GRAND'RUE**

Monsieur BROUANT informe l'assemblée qu'à la suite d'un départ d'un locataire, il a été nécessaire d'entreprendre différents travaux de rénovation dans l'appartement sis 53 grand'rue. Le montant s'élève à 15 900 € T.T.C.. En conséquence, il est proposé de fixer le loyer mensuel à 480 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Cieslak), ce point.*

### **6) DEMANDE D'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU S.I.V.T.**

Monsieur BROUANT présente le souhait formulé par le Syndicat mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (S.I.V.T.) concernant l'adhésion de nouvelles Communes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.*

### **7) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR EQUIPEMENT DE TROIS CLASSES D'ECOLE**

Madame AMOROS informe le Conseil Municipal que 3 classes de l'école primaire ont été équipées en vidéoprojecteurs et tableaux blancs pour permettre aux élèves l'accès à la pratique de nouvelles technologies en matière de communication.

Dans un esprit d'équité, il serait judicieux de permettre à 3 nouvelles classes de bénéficier du même matériel. Un devis a été demandé au même prestataire et s'élève à 9 350,16 € T.T.C.. Une demande de subvention sera demandée au sénateur de la Moselle François GRODIDIER.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.*

### **8) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S. 2014**

Ce point a été retiré.

### **9) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU C.C.A.S. 2014**

Ce point a été retiré.

### **10) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2014, bilan de l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Les différents documents ont été présentés visuellement et commentés. Ces comptes laissent apparaître un excédent d'un montant de 146 431,87 € en section de fonctionnement, un excédent de 244 768,57€ et des restes à réaliser, en section d'investissement, pour 217 416,04€.

Elle précise que l'ensemble des chiffres est conforme aux écritures du Compte de Gestion du receveur municipal. Elle indique, au regard des pièces reproduites, que le Compte Administratif intégral a été tenu à la disposition de tous les conseillers à la mairie.

*Madame le Maire quitte la séance au moment du vote.*

Monsieur BROUANT fait voter ce point.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des exprimés, ce point.*

### **11) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion définitif 2014, document comptable établi par Madame le Trésorier de Montigny-Pays Messin. Elle rappelle que le Compte de Gestion était tenu pour consultation aux conseillers pendant les heures d'ouverture de la mairie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.*

### **12) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

<b><u>POUR MEMOIRE : RESULTAT</u></b>	Excédent	Déficit
<b><u>ANTERIEUR</u></b> <input type="checkbox"/> de fonctionnement <input type="checkbox"/> d'investissement	0 €	- 415 543,15 €
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b> <input type="checkbox"/> de fonctionnement <input type="checkbox"/> d'investissement	146 431,87 € 244 768,57 €	
<b><u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b> <input type="checkbox"/> en dépenses <input type="checkbox"/> en recettes	217 416,04 €	
<b><u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b> Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au déficit d'investissement <b>388 190,62 €</b>		
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></b> <input type="checkbox"/> Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art.1068)		<b>146 431.87 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.*

### **13) CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur DEROUBAIX informe que la Commission Sport, Jeunesse, Animation et Vie Associative, réunie le 18 décembre 2014, a accepté la demande de la R.S.A. d'acquérir le véhicule, immatriculé CF 275 RJ, subventionné par le Conseil Général et par la Fédération Française de Football en 2012 à l'euro symbolique.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 16 voix POUR, 2 voix CONTRE (Huet, Micheletti P) et 1 ABSTENTION (Micheletti B) ce point.*

#### **14)AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN D'EPANDAGE DES CENDRE DE LA CENTRALE DE BIOMASSE DE L'UEM**

Madame le Maire informe qu'une enquête publique relative au plan d'épandage des cendres de la Centrale Biomasse de l'UEM s'est déroulée du 5 janvier au 5 février 2015 pour valider les 1230ha de surface, retenus pour l'épandage de 6.7 tonnes à l'hectare tous les trois ans. Le dossier était consultable en mairie. La commune d'Amanvillers est concernée potentiellement pour une surface agricole disponible de 10.56 ha. Un débat est ouvert sur ce sujet.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet présenté.*

*11 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (Albert, Amoros, Micheletti P, Brouant, Cieslak, Nourdin )*

#### **15)AVIS A DONNER SUR LA DEMANDE DE L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux les différents échanges de correspondances et d'entretiens avec Moselis et le colonel Bammé, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Moselle à Metz, au sujet de la construction éventuelle d'une nouvelle gendarmerie.

Monsieur STEIN a présenté une étude pour l'implantation d'une nouvelle gendarmerie sur notre Commune. Trois possibilités sont offertes, celle qui a été choisie par la Gendarmerie est située au lotissement « Les Jardins de la Justice ». Madame le Maire précise que la Commission qui a examiné la recevabilité de cette pré-étude, n'a pas donné une suite favorable sur le choix préconisé par le Ministère de l'Intérieur, Gendarmerie de Lorraine.

Un débat est ouvert sur ce sujet.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable pour construire une nouvelle gendarmerie sur le ban de la commune.*

*18 voix POUR et 1 voix CONTRE(Stein)*

#### **16)COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADE DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

##### **1)Droit de préemption urbain**

Madame le Maire informe que différents dossiers de Droit de Préemption Urbain ont été reçus en Mairie. Il n'a pas été fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants :  
1. immeuble au 9 allée du Champ Banal, 2. Immeuble au 6 Clos des Carrières et 3. immeuble impasse de Lorraine.

##### **2)Ligne de trésorerie**

A ce jour deux demandes de tirage ont été faites :

1. Le 29/10/2014 pour un montant de 70 000.00€
2. Le 18/03/2015 pour un montant de 50 000.00€

Il est nécessaire de rembourser pour mai 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux décisions.

#### **17)INFORMATIONS DIVERSES**

**-Réunion publique le mardi 31 mars 2015 à 20h00** à la grande salle des fêtes pour présentation du rapport de l'audit à la population.

**-Elections départementales** : 1<sup>er</sup> tour le 22 mars 2015, éventuellement 2<sup>ème</sup> tour le 29 mars 2015.

**-Elections régionales** : 1<sup>er</sup> tour le 6 décembre 2015, éventuellement 2<sup>ème</sup> tour le 13 décembre 2015.

**-Visite le 27 mars 2015 du Ministre des Anciens Combattants et de la Mémoire : Monsieur Jean Claude Todeschini** mais en sa qualité d'ex sénateur de la Moselle.  
Présence de 4 élus. Il était accompagné de Monsieur Humbert

**-Plantation de deux arbres le samedi 28 mars 2015.**

- 1) Pour les enfants nés en 2014 (Madame Nezosi)
- 2) Pour l'opération bouchons. Les écoles ont été mobilisées dans le but de tenter de récupérer 200 kg de bouchons en plastique ou liège dans le cadre d'une action citoyenne.  
Cette opération se poursuivra à la rentrée de septembre (Monsieur Deroubaix)

Tous les élus sont invités à cette manifestation.

**-Point sur la rénovation du logement 4 pièces situé côté gauche au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment médico- social.** (Monsieur Micheletti)

**-Metz Métropole organise une réunion d'information pour présenter le PLU-i (Plan Local Urbanisme- intercommunale)** le lundi 30 mars 2015 à l'auditorium du parc des expositions de Metz au profit des Conseillers Municipaux et des Responsables administratifs des communes membres. Il faut confirmer sa présence par messagerie.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 27 mars 2015 à 20h00 en mairie.

Madame le Maire clôture la séance à 22h 30.

Le secrétaire de séance,  
Yves MERLO

Le Maire,  
Frédérique LOGIN